

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

Convocation du 18/03/2022



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MAI 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le trois du mois de mai à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-La-Croix, dûment convoqué le 26 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sylvain LELIEVRE, Maire.

PRESENTS : Sylvain LELIEVRE, Gérard VENEULT, Laurence MAFFRE, Josette LEYMARIE, Séraphin THABARANT, Mathieu FAVODON, Christine ROCHE, Benoît BADUEL, Anne Karine CHAPUT, Alain DESNIER, Georges HENRY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathieu FAVODON

ABSENT EXCUSE(S) : Benoît BADUEL, Séraphin THABARANT

POUVOIR(S) : Benoît BADUEL donne son pouvoir à Anne Karine CHAPUT

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

✓ Etat des dépenses – information sur les marchés signés et/ou réalisées dans le cadre de la délégation n°01 du conseil municipal au maire (délibération du 23 mai 2020)

--ooOoo--

- ✓ Devis de la société ENCIS WIND
- ✓ Questions diverses et informations

--ooOoo--

Le Maire ouvre la séance à 20h00

D03052022-01 : approbation du devis de la société ENCIS WIND

Le Maire expose :

Les dépenses relatives à l'installation du mât de mesure éolien à proximité du village de Bournet et diverses autres études relatives au projet d'éolien citoyen ont été inscrites au budget primitif 2021 pour 52 070,60 €TTC.

Il rappelle, par ailleurs, que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le 12 novembre 2021, le plan de financement se rapportant audit projet et l'a autorisé à solliciter une aide au titre du programme leader.

Ce même jour, le conseil municipal a approuvé, le devis n° D-MM-20211028-Q01 pour un montant de 22 682,60 €HT ou 34 419,12 €TTC correspondant à la fourniture de consommables (ligne FCMM) pour le mât, la fourniture de consommables pour l'instrumentation (FCIN) et le montage du mât (ligne IMM). Le transport du mât depuis Montcel (ligne TRMM) ayant été réalisé par un autre prestataire.

Toutefois, suite à un dysfonctionnement technique, la décision du conseil approuvant le devis de la société ENCIS a reporté un montant erroné de 2 680 €HT ou 3 216 €TTC correspondant à une option proposée au devis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- APPROUVE le devis de la société ENCIS WIND pour un montant de 22 682,60 €HT ou 34 419,12 €TTC correspondant à la fourniture de consommables (ligne FCMM) pour le mât, la fourniture de consommables pour l'instrumentation (FCIN) et le montage du mât (ligne IMM),
- CHARGE le maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse